

RÈGLEMENT DU JEU « LES JOURS GAGNANTS SUR INTERNET »

ARTICLE 1 : OBJET

La Société SOCAMIL (ci-après dénommée la Société Organisatrice), Centrale d'Achats des Magasins E. Leclerc des régions Occitanie et Rhône Alpes (Magasin E. Leclerc AURILLAC uniquement) immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 313 151 292 dont le siège social se trouve à Tournefeuille (31170) - 1 chemin de Larramet, organise, dans les Magasins E. Leclerc Participants, un jeu sans obligation d'achat intitulé "LES JOURS GAGNANTS SUR INTERNET" (ci-après désigné « le Jeu »).

Le Jeu se déroulera sur le site internet « <https://www.les-jours-gagnants.fr> » du 29 Octobre 2019 à 00h00 au 09 Novembre 2019 à 23h59.

Les Magasins E. Leclerc Participants sont ceux des villes suivantes :

09 : Saint Jean du Falga, Foix / 11 : Limoux, Carcassonne, Carcassonne Cité 2, Castelnaudary, Narbonne / 12 : Onet le château, Villefranche de Rouergue, Creissels-Millau / 15 : Aurillac / 31 : Roques sur Garonne, Rouffiac, Villemur sur Tarn, Estancarbon-Saint Gaudens, Saint-Lys, Blagnac, Saint-Orens / 32 : Auch / 34 : Saint-Aunès, Pezenas, Le Bosc-Lodeve, Lunel, Béziers / 46 : Cahors-Pradines, Capdenac Le Haut / 66 : Perpignan Sud, Perpignan Espace Polygone, Le Boulou / 81 : Albi, Lescure d'Albigeois, Gaillac, Bout du Pont de l'Arn, Castres, Castres Zone du Siala, Graulhet / 82 : Montauban Aussonne, Montauban Sapiac, Castelsarrasin.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est annoncé et décrit aux termes du prospectus « *Les jours gagnants* » disponible dans les Magasins E. Leclerc Participants, dans la presse, les publicités sur les lieux de vente (PLV), les affiches disposées en points de vente, à la radio et sur internet.

La participation à ce Jeu est réservée uniquement aux personnes physiques majeures selon la loi française à compter de la date du lancement du Jeu (soit âgées de 18 ans et plus le 29 Octobre 2019) résidant en France Métropolitaine, et titulaires d'une Carte de fidélité E. Leclerc, à l'exception :

- du personnel salarié de la Société Organisatrice et des Magasins E. Leclerc Participants,
- de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du Jeu,
- des membres de la famille du personnel salarié de la Société Organisatrice, des Magasins E. Leclerc Participants, des prestataires (ayant collaboré à l'organisation du Jeu), ayant le même nom et résident à la même adresse que ledit membre du personnel.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires aux besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits sans obligation d'achat en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte.

ARTICLE 3 : DUREE DE JEU

Ce Jeu se déroulera **du Mardi 29 Octobre 2019 à 00h00 au Samedi 09 Novembre 2019 à 23h59 (soit 12 jours calendaires) sur le site internet « <https://www.les-jours-gagnants.fr> ».**

Les Magasins E. Leclerc Participants sont ceux des villes suivantes :

09 : Saint Jean du Falga, Foix / 11 : Limoux, Carcassonne, Carcassonne Cité 2, Castelnaudary, Narbonne / 12 : Onet le château, Villefranche de Rouergue, Creissels-Millau / 15 : Aurillac / 31 : Roques sur Garonne, Rouffiac, Villemur sur Tarn, Estancarbon-Saint Gaudens, Saint-Lys, Blagnac, Saint Orens / 32 : Auch / 34 : Saint Aunès, Pezenas, Le Bosc-Lodeve, Lunel, Béziers / 46 : Cahors-Pradines, Capdenac Le Haut / 66 : Perpignan Sud, Perpignan Espace Polygone, Le Boulou / 81 : Albi, Lescure d'Albigeois, Gaillac, Bout du Pont de l'Arn, Castres, Castres Zone du Siala, Graulhet / 82 : Montauban Aussonne, Montauban Sapiac, Castelsarrasin.

ARTICLE 4 : MODALITES DE JEU

Ce Jeu se déroulera sur le site internet « <https://www.les-jours-gagnants.fr> » du Mardi 29 Octobre 2019 à 00h00 au Samedi 09 Novembre 2019 à 23h59.

Pour participer, les participants devront :

1. **Se connecter à la page internet « <https://www.les-jours-gagnants.fr> » ;**
2. **Renseigner les informations suivantes pour accéder au Jeu :**
 - o Nom,
 - o Prénom,
 - o Adresse postale personnelle,
 - o Numéro de téléphone personnel,
 - o Adresse e-mail personnelle,
 - o Choix du Magasin E. Leclerc Participant,
 - o Numéro de carte fidélité E. Leclerc.

3. **Répondre au quizz (5 questions).**

Le Jeu fonctionne sur le principe du tirage au sort : chaque soir à minuit, un gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants du jour ayant répondu correctement au quizz.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

ARTICLE 5.1 : LES LOTS

Sont mises en jeu, pour l'ensemble des Magasins E. Leclerc Participants et pendant toute la durée du Jeu : 128 lots d'une valeur totale de 10 843.30 euros TTC soit 128 lots d'une valeur comprise entre 2 euros TTC et 640 euros TTC.

Détail des lots :

JOURS	LOTS	NOMBRE	VALEUR UNITAIRE TTC
Mardi 29/10/2019	Machine à café NESCAFE Dolce Gusto Piccolo Anthracite Ref YY2283FD	10	79 €
	Vélo trek FX	2	500 €
Mercredi 30/10/2019	Home Cinéma PHILIPS Ref HTD3540	1	250 €
	Baby Foot RENE PIERRE Modèle Goal. Dimensions : 156 x 105 x 96 cm. Poids : 57 kg.	1	639 €
Jeudi 31/10/2019	Sac et mug Stabilo	12	14.90 €
	Vélo BIC	1	250 €
	IPAD SPACE GRAY – Couleur Silver – 32 Gb – ref MP2F2NF/A - Apple	1	360 €
Vendredi 01/11/2019	WONDERBOX Loisirs en duo : 1 activité au choix parmi 3940, pour 2 personnes valable jusqu'en juin 2022	1	49.90 €
	WONDERBOX Week-end en Nouvelle Aquitaine et Occitanie : 1 séjour au choix parmi 500, pour 2 à 4 personnes	1	110 €
Samedi 02/11/2019	Enceinte bluetooth SONY – Ref SRS-XB21/BC Noir	1	90 €
	Machine à café NESPRESSO Inissia Rouge C40	1	99 €
Dimanche 03/11/2019	Baby Foot - Carlsberg	1	223 €
	BEERTENDER LOFT VB700E	1	250 €
Lundi 04/11/2019	Séjour au monastère de Saint-Mont comprenant 1 nuit 1 diner et 1 petit déjeuner pour 2 personnes	3	250 €
	Week-end gourmand comprenant 1 nuit en chambre supérieure, 1 petit déjeuner et 1 diner dans la cité médiévale de Cordes sur Ciel pour deux personnes	3	300 €
Mardi 05/11/2019	Ensemble trolley + vanity TRAVEL'S	1	64.80 €
	Séjour Toques et clochers weekend end pour 2 personnes fête populaire dans le quartier de la ville de Limoux le samedi 04/04/2020, soirée de gala le samedi 04/04/20, nuit du samedi au dimanche, dégustation, déjeuner et vente aux enchères dimanche 05/04/20 en journée	2	640 €
Mercredi 06/11/19	Clé USB rouge avec logo « LA VACHE QUI RIT » et Couteau à fromage avec le logo « LEERDAMMER »	40	2 €
	Wok TEFAL diam. 28 cm	20	40 €
	Jeu Club équitation PLAYMOBIL	1	90 €
	Gyroskate MGM	1	199 €
	Enceinte Bluetooth BOSE Soundlink Color	4	120 €
Jeudi 07/11/2019	Malle métal 90 cm	1	199 €
	Glacière 30L	1	24.90 €
Vendredi 08/11/2019	Corbeille à chat et Corbeille à chien	10	60 €
	Machine NEOH MALONGO et 10 boîtes de 16 doses de café Laos Malongo	2	278 €
	Smartbox Pass Expérience Séduction	1	49.90 €
Samedi 09/11/2019	Enceinte Bluetooth BOSE Soundlink Color	4	120 €

ARTICLE 5.2 : RETRAIT DES LOTS

Les gagnants seront contactés par mail, après le tirage au sort, dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter du tirage au sort, par le Magasin E. Leclerc Participant choisi lors de leur participation au Jeu, pour venir retirer leur lot, à la date indiquée dans le mail, et au plus tard le 21 Décembre 2019.

Les gagnants devront obligatoirement présenter leur pièce d'identité afin de vérifier leur identité et leur majorité, ainsi que le mail reçu leur annonçant le lot gagné sur le site « <https://www.les-jours-gagnants.fr> ». A défaut, le Magasin E. Leclerc Participant concerné sera en droit de refuser la remise du lot.

Limitations : un seul gain est attribué par jour pour un participant (mêmes nom, prénom, adresse postale personnelle, numéro de téléphone personnel, adresse e-mail personnelle et même numéro de carte de fidélité).

Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot à la date limite indiquée ci-dessus sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot qui sera conservé par la Société Organisatrice.

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du ou des gagnants à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Toute participation non conforme aux dispositions du présent Règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et, de ce fait, l'annulation du lot éventuellement gagné. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc Participants se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'ils jugeront utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent Règlement, ou aurait tenté de le faire.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a gagné une dotation en contravention avec le présent Règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent Règlement, la dotation concernée ne lui sera pas attribuée et restera propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice, les Magasins E. Leclerc Participants ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse e-mail fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement de la dotation déjà envoyée.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DES MAGASINS E.LECLERC PARTICIPANTS

La Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc Participants ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc Participants déclinent toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc Participants se dégagent de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

La Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc Participants ne sauraient être tenus pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre eux en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de leur volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit s'assurer qu'il satisfait aux conditions de jeu exigées, prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent Règlement et les principes du Jeu.

Toute modification apportée au Jeu et à son Règlement fera l'objet d'un Avenant au présent Règlement. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix. La Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc Participants se réservent le droit de priver de la possibilité de participer au Jeu et de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement.

Le présent Règlement est déposé au sein de l'étude de la SCP VALES – GAUTIE - PELISSOU, huissiers de justice, dont l'étude est située 2 Avenue Jean Rieux à Toulouse (31500).

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux sans obligation d'achat en France, sans conditions ni réserve et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

Le présent Règlement est disponible à l'accueil des Magasins E. Leclerc Participant à l'opération et sur le site internet « <https://www.les-jours-gagnants.fr> ».

En outre, ledit Règlement sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande auprès de la Société Organisatrice à l'adresse indiquée à l'article 1er du présent Règlement, à l'attention du service Publicité (les frais d'envoi de la lettre de demande seront remboursés sur simple demande, au tarif lettre verte en vigueur).

ARTICLE 9 : DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu et des clauses du présent Règlement sont strictement interdites.

ARTICLE 10 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

ARTICLE 10.1 : DEFINITIONS

Dans le cadre du présent Jeu, le Responsable du Traitement est la Société Organisatrice à savoir la Société SOCAMIL, Société Coopérative de Commerçants Détaillants à Forme Anonyme et Conseil d'Administration, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 313 151 292, dont les coordonnées sont :

- **Siège social** : 60 Avenue du Marquisat et 1 Chemin de Larramet à TOURNEFEUILLE (31170) ;
- **Adresse consommateurs** : SOCAMIL – Service Publicité – 1 Chemin de Larramet – 31170 TOURNEFEUILLE ;
- **Téléphone** : 05.61.07.18.00 ;
- **N° d'identification TVA** : FR 61313151292.

Données à caractère personnel, ou DCP : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Traitement de Données à caractère personnel : toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur de telles Données, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

Fichier de données à caractère personnel : tout ensemble structuré et stable de Données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique.

Responsable du traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

Sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

Dans le cadre du présent Jeu, la Société Organisatrice fait appel aux Sous-traitants suivants :

- **La SOCIETE PLUG'NCOM**, Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est situé Eurohub Sud L 3434 Dudelange (Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B171910, en charge de l'hébergement, de l'administration et de la sécurité du site internet « <https://www.les-jours-gagnants.fr> » ;
- **Les Magasins E. Leclerc Participants**, en charge de la remise des lots aux gagnants.

ARTICLE 10.2 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et du Règlement Européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants acceptent que les données à caractère personnel suivantes soient collectées via leur inscription sur le site « <https://www.les-jours-gagnants.fr> » lors de leur participation au Jeu :

- Nom,
- Prénom,
- Adresse e-mail personnelle,
- Numéro de téléphone personnel,
- Code postal,
- Numéro de carte de fidélité.

Ci-après « les Données »

La Société SOCAMIL garantit qu'aucune autre donnée à caractère personnel ne sera volontairement collectée et traitée.

La Société SOCAMIL s'engage, en cas de Traitement involontaire d'une donnée à caractère personnel ne figurant pas dans la liste des Données susvisée, à supprimer sans délai la donnée conservée.

ARTICLE 10.3 : UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET FONDEMENT JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Les Données sont collectées aux fins :

- de l'organisation du Jeu, l'envoi des dotations sur la base de l'exécution du présent Règlement ;
- de remplacer et/ou compléter les Données d'identification du participant associées à sa carte de fidélité E. Leclerc, sur la base de l'exécution des conditions générales de la Carte E. Leclerc ;
- de prospection commerciale sur la base du consentement préalable du participant qu'il peut retirer à tout moment.

La Société Organisatrice s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel susvisées de manière licite, loyale et transparente,
- Collecter les données à caractère personnel susvisées pour les finalités déterminées ci-dessus et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités,
- S'assurer que les données à caractère personnel susvisées sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées,
- S'assurer que les données à caractère personnel susvisées sont exactes et tenues à jour.

ARTICLE 10.4 : DESTINATAIRES DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données des participants sont destinées dans la limite de leurs attributions à la Société Organisatrice et à ses Sous-Traitants.

Dans l'hypothèse où le participant met à jour et/ou complète ses Données associées à sa carte de fidélité E. Leclerc, celles-ci seront destinées, conformément aux conditions générales de la carte de fidélité E. Leclerc :

- au Magasin E. Leclerc de rattachement du titulaire de la carte de fidélité, pour la gestion de son adhésion,
- si le titulaire de la carte de fidélité n'a pas choisi de magasin de rattachement, à la Société L-Commerce, pour la gestion de son adhésion,
- à la Société Coopérative Groupement d'Achat des Centres Leclerc (SC GALEC), qui consolide les données collectées par les différentes entités du Mouvement E. Leclerc et qui met en œuvre la communication commerciale E. Leclerc,
- à la société L-COMMERCE, qui édite les sites parapharmacie.leclerc, culture.leclerc, sport.leclerc, macave.leclerc, high-tech.leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, photomoincher.leclerc, e-librairie.leclerc, auto.leclerc et qui gère les partenariats, Qobuz × E.Leclerc, Sequencity × E.Leclerc,
- aux entités du Mouvement E. Leclerc à qui le titulaire fournit son numéro de carte de fidélité,
- aux sous-traitants en charge de la gestion de la carte de fidélité,
- à la société Conso Régie, qui diffuse des bons de réduction sur le système Scan Achat,
- aux autorités publiques ou judiciaires pour répondre à leurs demandes et dans la limite de ce qui est prévu par la réglementation.

Dans l'hypothèse où le participant consent à recevoir de la prospection commerciale de la part des entités du Mouvement E. Leclerc, ces données pourront être transmises aux destinataires suivants :

- au Magasin E. Leclerc du titulaire de la carte de fidélité et ses espaces spécialisés en magasin (parapharmacie, optique, l'auto, station-service, drive, animalerie, brico, jardin, jouet, le manège à bijoux, une heure pour soi, espace culturel, location, sport, voyages, occasion) ;

- la Société L-Commerce, qui édite les sites parapharmacie.leclerc, culture.leclerc, sport.leclerc, macave.leclerc, high-tech.leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, photomoincher.leclerc, e-librairie.leclerc, auto.leclerc et qui gère les partenariats Qobuz × E. Leclerc, Sequency × E. Leclerc ;
- le Groupement d'Achat des Centres Leclerc (SC GALEC), qui met en œuvre la communication commerciale E. Leclerc ;
- les Sociétés qui gèrent la livraison Leclerc Chez Moi (Parisnordis ou Parisdif, en fonction du lieu de résidence du titulaire de la carte de fidélité) ;
- la Société E. Leclerc Voyages, qui édite le site leclercvoyages.com ;
- la Société Siplec, spécialisée dans les métiers de l'énergie, et dans l'approvisionnement de produits manufacturés, notamment aux marques "Tissaia" et "Sélection d'Expert" pour l'enseigne E. Leclerc,
- la Société Devinlec, qui édite le site lemanegeabijoux.com,
- la Banque Edel, qui participe notamment à la gestion des cartes cadeau E. Leclerc, des cartes de crédit REGLO finance et des produits d'assurance Garantie Remboursement Intégral,
- la Société L Telecom, qui édite le site reglomobile.fr,
- La Société Conso Régie, qui est la régie publicitaire de l'enseigne E. Leclerc, seule entité à opérer la publicité en ligne de l'enseigne.

ARTICLE 10.5: DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

- Les Données des Participants liées à leur participation au Jeu sont conservées jusqu'au 21 décembre 2019, date limite de retrait des dotations ;
- Les Données des participants liées à leur carte de fidélité E. Leclerc sont conservées pendant une durée de 24 mois à compter de la dernière utilisation de la carte, sous réserve des la conservation des données relatives aux transactions commerciales qui sont conservées pendant 10 ans, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation de la Carte de Fidélité E. Leclerc.

ARTICLE 10.7 : DROITS DES PARTICIPANTS

Les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données à caractère personnel, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement dans la mesure de son applicabilité.

Ils sont également informés qu'ils peuvent s'opposer au traitement de certaines données à caractère personnel, pour des motifs légitimes.

Toutefois, la non-communication, totale ou partielle, des données à caractère personnel listées aux articles 4 et 10-2 du présent Règlement aura pour effet de rendre nulle toute participation au Jeu et privera le Participant de la possibilité de gagner une dotation.

Ces droits peuvent être exercés par téléphone ou par courrier auprès du Service Publicité de la SOCAMIL :

- Téléphone : 05 61 07 18 00 (numéro cristal, appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00)
- Adresse postale : SOCAMIL - Service Publicité, 1 chemin de Larramet 31170
TOURNEFEUILLE

La Société Organisatrice s'engage à ce que les données à caractère personnel susvisées ne fassent l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Les participants concernés par ce traitement de données à caractère personnel bénéficient du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (Commission Nationale Informatique et Libertés, <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

ARTICLE 11 : CESSION DE DROITS

Les gagnants autorisent gracieusement la Société Organisatrice et les Magasins E. Leclerc dans lesquels ils auront gagné à utiliser la première lettre de leur nom de famille, la totalité de leur prénom et le numéro de leur département de résidence, et ce pour les besoins de la communication qui pourrait être réalisée dans le cadre du Jeu.

Cette autorisation est accordée pour une reproduction de la première lettre de leur nom et de la totalité de leur prénom sur tous supports de communication diffusés autour du Jeu, pour une durée d'un an à compter du tirage au sort du Jeu.

Notamment, la Société Organisatrice pourra partager ces données sur les réseaux sociaux et sites internet suivants :

- <https://www.les-jours-gagnants.fr>
- Facebook,
- Affiches en Magasin

Toutefois, si les gagnants ne souhaitent pas accorder l'autorisation prévue aux alinéas précédents, ils devront en informer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la Société Organisatrice et le Magasin E. Leclerc participant sélectionné.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE – LITIGE – INTERPRETATION

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée au plus tard avant le 21 Décembre 2019, par courrier, à l'adresse suivante, et ce sous peine d'irrecevabilité :

SOCAMIL
Service Publicité
1 chemin de Larramet
31170 TOURNEFEUILLE

Tout courrier de contestation ou réclamation devra, sous peine d'irrecevabilité, mentionner la date et l'heure précise de la participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif de la contestation ou réclamation.